

Rives publiques dépose deux recours



PAR GBT

L'association Rives publiques veille au grain et met ses menaces à exécution. En juin dernier, l'association lançait un ultimatum à la commune de Tannay; demandant aux autorités, d'une part de lui remettre des documents prouvant que des démarches étaient en cours pour rendre les bords du lac aux promeneurs, et d'autre part de faire ôter un portail grillagé et fermé à clé.

Considérant que la commune de Tannay n'a pas répondu à ses sollicitations, l'association menée par le Myarolan Victor von Wartburg a saisi une nouvelle fois la justice et a déposé deux recours auprès du Tribunal cantonal.

«L'issue de cette nouvelle étape est extrêmement importante pour notre combat», relève le chantre de cette cause. En particulier, le cas du portail qui cristallise de nombreux enjeux de cet épineux dossier.

Du côté de la Municipalité, on accueille la nouvelle avec un brin de résignation. *«Ce n'est pas une surprise, concède dans un soupir le syndic Serge Schmidt. Notre position sur la question reste inchangée. Le caractère public ou non des rives du lac relève du canton, je n'ai pas mon mot à dire. Pour ce qui est des deux mètres de marchepied qui doivent être mis à la disposition des douaniers, pêcheurs et navigateurs en détresse, nous sommes dans les clous.»*

Et le syndic d'ajouter qu'il n'est d'ailleurs pas opposé à la cause défendue par Rives publiques, mais que *«Monsieur von Wartburg se trompe d'adversaire. Il devrait directement s'adresser au Grand Conseil et tenter de faire modifier la loi».*

Pour rappel, Rives publiques se bat depuis plusieurs années afin de rendre les bords du lac accessibles aux promeneurs. Dans cet esprit, en 2013, Victor von Wartburg avait mené une opération «coup de poing» contre des ouvrages privés construits au bord du lac. D'abord condamné pour ses actes, le Myarolan avait été acquitté en deuxième instance. GBT